Nez de marche intérieur ou extérieur résine antidérapante

pour la mise en contraste des marches d'escaliers

Sécurisation très efficace des escaliers intérieurs et extérieurs avec contraste visuel réglementaire
Utilisation sur surface lisse (pas de saignée nécessaire au préalable)
Très bonne stabilité aux intempéries
Grande résistance au trafic intense piéton
Résistance au glissement R11

Mélange de résine bi-composant époxy et de carborundum sans solvant, avec un durcisseur polyamine modifiée en cartouche prête à l'emploi

Cadre légal : les nez de marches doivent être de couleur contrastée, non glissants, sans débord excessif par rapport à la contremarche
Arrêté du 8 décembre 2014 – Article 2 et 7 « Les escaliers ERP en intérieur, et extérieur attenant au bâti doivent avoir un insert antidérapant contrasté au nez de marche de 30 mm. »

Solutions accessibilité tous handicaps

www.accesplus.fr

Coloris :

Pose :

Nettoyer les surfaces (les surfaces doivent être complètement sèches) – Définir zones d'application avec ruban de marquage adapté – Poncer afin de rendre la surface rugueuse – Étaler le produit mélangé – Retirer le surplus – Retirer le ruban de marquage au bout de 10 minutes

Surfaces sèches au bout de 3 à 5 heures (à 20°C)
Surfaces praticables au bout de 12 à 16 heures (à 20°C)
Durcissement complet à 7 jours (à 20°C)

Permet l'adaptation de nez de marches arrondis :

Contactez-nous pour analyse du site, avis technique et calcul des quantités nécessaires à la mise aux normes des nez de marche.

Possibilité de pose par nos équipes.

01 48 36 00 05 / info@accesplus.fr
www.accesplus.fr